

**AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES &
CONNEXIONS**

Gare de Toulouse (31000)

La convention d'occupation signée le 20 mars 2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société O MANA pour une durée de 10 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 21 novembre 2025.

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder un abattement de redevance temporaire, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.